

Séparatisme : Macron annonce que l'école à domicile sera «strictement limitée» à la rentrée 2021

Le chef de l'État a dans le même temps annoncé l'instruction au sein de l'école obligatoire dès l'âge de 3 ans, dans le cadre du projet de loi contre les séparatismes.

Par **Bénédicte Lutaud**

Publié il y a 1 heure, mis à jour il y a 58 min

L'annonce promet de provoquer des remous. Emmanuel Macron a déclaré, vendredi 2 octobre, que l'instruction scolaire à domicile serait, à partir de la rentrée 2021, «*strictement limitée, notamment aux impératifs de santé*», et que «*l'instruction à l'école*» serait rendue «*obligatoire*» dès l'âge de trois ans. Le chef de l'État a dévoilé cette mesure alors qu'il présentait son plan d'action mieux protéger la République contre les séparatismes, depuis la ville des Mureaux (Yvelines). Le projet de loi sera débattu en Conseil des ministres le 9 décembre.

Aujourd'hui, plus de 50.000 enfants suivent l'instruction à domicile. Un chiffre en augmentation chaque année. Or, l'objectif est de lutter contre certaines «*dérives*» de l'instruction à domicile, avec des problèmes de communautarisme, de radicalisation et au final, une déscolarisation de certains enfants.

Le président de la République a ainsi évoqué le cas d'enfants «*totalemt hors système*» et des fermetures régulières d'écoles illégales, «*souvent administrées par des extrémistes religieux*».

Emmanuel Macron a également cité le cas de parents d'élèves musulmans choisissant de retirer délibérément leurs enfants d'un cours de musique ou sportif, souvent pour des motifs religieux.

Dans son discours, Emmanuel Macron a ainsi décrit la réalité de ces enfants extraits du système scolaire par leurs parents pour se retrouver dans des établissements privés hors contrat qui dispensent un enseignement de l'islam rigoriste : *«Parfois, ils ne reçoivent aucune éducation, mais ils vont dans des structures qui ne sont nullement déclarées. (...) Des structures très simples : des murs, presque pas de fenêtres ; des enfants qui arrivent à 8 heures chaque jour et qui repartent à 15 heures; des femmes en niqab qui les accueillent. Et, lorsqu'on les interroge, les prières, certains cours. Voilà leur enseignement.»*

L'annonce de la limitation stricte de l'école à domicile a cependant d'ores et déjà suscité des inquiétudes sur les réseaux sociaux.

Le chef de l'État a lui-même reconnu qu'il s'agissait là «*sans doute*» d'une des décisions «*les plus radicales depuis les lois de 1882 et celle assurant la mixité scolaire entre garçons et filles en 1969*».

Les écoles hors contrat sous contrôle

Emmanuel Macron a par ailleurs annoncé la fin des ELCO, enseignements de langue et de culture d'origine avec l'Algérie, le Maroc et la Turquie.

Enfin, conscient du risque de «*réveiller des passions que notre pays a pu connaître*», le chef de l'État a annoncé que les écoles hors contrat seraient davantage contrôlées notamment à propos du «*parcours des personnels*», du «*contenu pédagogique des enseignements*» et de «*l'origine des financements*». En juin 1984, une mobilisation exceptionnelle, menée de front par l'enseignement catholique, pour le maintien de l'école libre avait conduit François Mitterrand à retirer la loi Savary